

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 13636  
Numéro SIREN : 504 770 967  
Nom ou dénomination : BART

Ce dépôt a été enregistré le 12/05/2023 sous le numéro de dépôt 21198

certificat  
Comptes à  
10/10/2015

Société BART  
75009 PARIS

**AJRS**  
Catherine POLI  
8, rue Blanche  
75009 PARIS

Page : 3

**BILAN ACTIF**

ACTIF	Exercice N 31/12/2015 - 12			Exercice N-1 31/12/2014 - 12	
	Brut	Amortissements ou dépréciations (à déduire)	Net	Net	
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>	180 000		180 000	180 000	
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires	60 700	9 934	50 866	49 000	1 866 3,81
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions	365 036	122 579	242 457	261 235	18 778 7,19
Installations techniques, matériel et outillage	52 996	21 310	31 686	15 350	16 336 106,43
Autres immobilisations corporelles	739 246	164 777	574 469	138 640	435 829 314,36
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations financières (2)</b>					
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	22 903		22 903	22 943	60 0,26
<b>Total II</b>	<b>1 216 981</b>	<b>- 116 500</b>	<b>1 100 481</b>	<b>1 067 068</b>	<b>135 915 109,37</b>
<b>Stocks et en cours</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	23 347		23 347	31 990	8 643 27,02
Avances et acomptes versés sur commandes				25 009	25 009 100,00
<b>Créances (3)</b>					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances	417 823		417 823	261 684	156 139 59,67
Capital souscrit - appelé, non versé					
<b>Valeurs mobilières de placement</b>					
Disponibilités	631 688		631 688	556 528	75 160 13,51
Charges constatées d'avance (3)	31 559		31 559	23 683	7 876 33,26
<b>Total III</b>	<b>1 100 417</b>		<b>1 100 417</b>	<b>898 894</b>	<b>205 524 22,86</b>
<b>Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)</b>					
<b>Primes de remboursement des obligations (V)</b>					
<b>Ecarts de conversion actif (VI)</b>					
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>2 317 398</b>	<b>- 116 500</b>	<b>2 200 898</b>	<b>1 965 962</b>	<b>630 897 10,92</b>

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

En Euros

ACTIF ACTIF

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
		31/12/2015	31/12/2014	En Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 260 000 )	440 000	440 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale	17 599		17 599	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
Autres réserves					
Report à nouveau	21 076	21 076			
<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>		17 309	17 309	200	11,6%
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>Total I</b>		495 974	498 675	47 309	9,5%
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
<b>Total II</b>					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
<b>Total III</b>					
DETTES (D)	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	422 984	66 317	356 567	537,67
	Concours bancaires courants	51 877	39 252	12 625	32,16
	Emprunts et dettes financières diverses	629 018	629 018		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	<b>Dettes d'exploitation</b>				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	424 549	212 969	211 580	99,40
	Dettes fiscales et sociales	182 137	139 791	42 346	30,29
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	350		350		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	<b>Total IV</b>	1 710 824	1 087 287	623 537	37,35%
Ecart de conversion passif (V)					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		2 206 798	1 585 962	620 837	40,9%

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 506 412

1 081 951

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N 31/12/2015 (1)			Exercice N-1 31/12/2014 (2)	
	France	Extérieur	Total	En Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>					
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens					
Production vendue de services	1 306 033		1 306 033	1 460 237	10.56
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>1 306 033</b>		<b>1 306 033</b>	<b>1 460 237</b>	<b>10.56</b>
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			11 576	27 409	57.76
Autres produits			331	153	116.77
<b>Total des Produits d'exploitation (1)</b>			<b>1 317 940</b>	<b>1 685 799</b>	<b>10.32</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>					
Achats de marchandises			259 593	326 364	20.46
Variation de stock (marchandises)			8 643	4 367	97.92
Achats de matières premières et autres approvisionnements			20 711	32 959	37.16
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)					
Autres achats et charges externes *			367 139	373 206	1.63
Impôts, taxes et versements assimilés			11 457	18 443	37.98
Salaires et traitements			403 469	462 170	12.70
Charges sociales			152 556	191 324	20.26
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			77 373	55 469	39.49
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Autres charges			743	437	70.02
<b>Total des Charges d'exploitation (2)</b>			<b>1 381 695</b>	<b>1 462 737</b>	<b>19.32</b>
<b>le Résultat d'exploitation (III)</b>			<b>16 255</b>	<b>23 062</b>	<b>29.54</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					

(1) Dont produits affectés à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
	31/12/2015 - 12	31/12/2014 - 12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)	9 151	2 480	6 671	269.03
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>	<b>9 151</b>	<b>2 480</b>	<b>6 671</b>	<b>269.03</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	5 045	4 980	65	1.31
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	<b>5 045</b>	<b>4 980</b>	<b>65</b>	<b>1.31</b>
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>4 106</b>	<b>2 500</b>	<b>1 606</b>	<b>269.03</b>
<b>3. Résultat courant avant impôt (III+II+V-VI)</b>	<b>20 371</b>	<b>20 301</b>	<b>70</b>	<b>0.34</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 052	2 962	90	3.03
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>	<b>3 052</b>	<b>2 962</b>	<b>90</b>	<b>3.03</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	<b>3 052</b>	<b>2 962</b>	<b>90</b>	<b>3.03</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>Total des produits (I+II+V+VII)</b>	<b>1 327 091</b>	<b>1 350 278</b>	<b>(23 187)</b>	<b>(1.72)</b>
<b>Total des charges (III+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>1 309 782</b>	<b>1 372 618</b>	<b>(62 836)</b>	<b>(4.57)</b>
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	<b>17 309</b>	<b>(22 340)</b>	<b>39 649</b>	<b>(1.85)</b>

\* V comptes Redevance de crédit bail mobilier  
Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

9 151 2 480

AGM AUDIT

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 206 798.23 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 306 033.08 Euros et dégagant un bénéfice de 17 309.11 Euros

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-I/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
<b>Autres postes d'immobilisations incorporelles</b> TOTAL	54 900		5 800
Installations générales agencements aménagements des constructions	365 036		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	31 161		21 835
Installations générales agencements aménagements divers	187 336	17 696	491 248
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	66 918		11 439
<b>TOTAL</b>	<b>650 451</b>	<b>17 696</b>	<b>524 523</b>
Prêts, autres immobilisations financières	22 843	30	60
<b>TOTAL</b>	<b>22 843</b>	<b>30</b>	<b>60</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>728 195</b>	<b>17 666</b>	<b>530 383</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
<b>Autres immobilisations incorporelles</b> TOTAL			60 700	60 700
Installations générales agencements aménagements constr.			365 036	365 036
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			52 996	52 996
Installations générales agencements aménagements divers			660 888	660 888
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			78 358	78 358
<b>TOTAL</b>			<b>1 157 278</b>	<b>1 157 278</b>
Prêts, autres immobilisations financières		30	22 903	22 903
<b>TOTAL</b>		<b>30</b>	<b>22 903</b>	<b>22 903</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>30</b>	<b>1 240 881</b>	<b>1 240 881</b>

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
<b>Autres immobilisations incorporelles</b> TOTAL	5 900	3 934		9 834
Installations générales agencements aménagements constr.	103 801	18 778		122 579
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	15 811	5 499		21 310
Installations générales agencements aménagements divers	67 912	40 681		108 593
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	47 703	8 481		56 184
<b>TOTAL</b>	<b>235 227</b>	<b>73 439</b>		<b>308 666</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>241 127</b>	<b>77 373</b>		<b>318 500</b>

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
<b>Autres immob. incorporelles</b> TOTAL	3 934				
Instal. générales agenc. aménag. constr.	18 778				
Instal. techniques matériel outillage Indus.	5 499				
Instal. générales agenc. aménag. divers	40 681				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 481				
<b>TOTAL</b>	<b>73 439</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>77 373</b>				

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

**Etat des provisions**  
**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	22 903	0	22 903
Personnel et comptes rattachés	866	866	
Impôts sur les bénéfices	18 669	18 669	
Taxe sur la valeur ajoutée	14 836	14 836	
Groupe et associés	317 704	317 704	
Débiteurs divers	65 748	65 748	
Charges constatées d'avance	31 559	31 559	
<b>TOTAL</b>	<b>472 285</b>	<b>449 382</b>	<b>22 903</b>

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	51 905	51 905		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	422 856	218 454	144 678	59 724
Fournisseurs et comptes rattachés	424 548	424 548		
Personnel et comptes rattachés	66 294	66 294		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	86 450	86 450		
Taxe sur la valeur ajoutée	13 827	13 827		
Autres impôts taxes et assimilés	15 566	15 566		
Groupe et associés	629 018	629 018		
Autres dettes	350	350		
<b>TOTAL</b>	<b>1 710 814</b>	<b>1 506 412</b>	<b>144 678</b>	<b>59 724</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	513 966			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	157 428			

**Composition du capital social**

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres		
		Au début	Créés	Remboursés
<b>PARTS SOCIALES</b>	10.0000	44 000		
				En fin
				44 000

**Autres immobilisations incorporelles**

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
licence IV	48 000	
Droit logo	1 000	

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	28
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 778
Dettes fiscales et sociales	42 982
Total	101 788

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	31 559
Total	31 559

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

**Détail des charges constatées d'avance**

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>			
- ORANGE	43		
- ADS	110		
- GENERALI CONSEILS	4 713		
- CBT BILLOT GIRARDOT	16 125		
- CBT BILLOT GIRARDOT	1 500		
- CBT BILLOT GIRARDOT	5 875		
- CBT BILLOT GIRARDOT	250		
- CORSICA DEMENAGEMENTS	151		
- BEDOUK	2 792		
<b>Total</b>	<b>31 559</b>		

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**

**Rémunération des dirigeants**

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

**Effectif moyen**

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	2	
Employés	15	
<b>Total</b>	<b>17</b>	

**Charges et produits financiers concernant les entreprises liées**

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
<b>Total</b>	<b>5 045</b>	<b>9 151</b>
Dont entreprises liées		9 151

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.  
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.  
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

#### Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
59 ans	moins d'un an	
54 à 58 ans	1 à 5 ans	
50 à 54 ans	6 à 10 ans	
40 à 49 ans	11 à 20 ans	
30 à 39 ans	21 à 30 ans	
moins de 30 ans	plus de 30 ans	
<b>Engagement total</b>		<b>2 664</b>
		<b>2 664</b>

#### Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 60 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over fort
- taux d'inflation
- taux d'actualisation

## SAS BART

Société par actions simplifiée au capital de 440.000 euros  
Siège social : 5 rue Meyerbeer 75009 Paris  
504 770 967 RCS PARIS

### PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU LUNDI 24 AVRIL 2023 A 17H00

Par ordonnance de référé du 22 Juillet 2022, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris a désigné la SELARL AJRS, prise en la personne de Maître Catherine POLI, en qualité de Mandataire Ad 'hoc de la société BART avec pour mission :

« De convoquer une assemblée générale dont l'ordre du jour sera :

- Approbation des comptes des exercices clos le 31 décembre 2017, 31 décembre 2018, 31 décembre 2019, 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021 et quitus à la Présidente au titre desdits exercices, et, si nécessaire, approbation des comptes des exercices clos le 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016 ;
- Approbation des charges non déductibles au titre des exercices clos le 31 décembre 2017, 31 décembre 2018, 31 décembre 2019, 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021 et, si nécessaire, approbation des charges non déductibles au titre des exercices clos le 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016 ;
- Affectation du résultat des exercices clos le 31 décembre 2017, 31 décembre 2018, 31 décembre 2019, 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021 et, si nécessaire, affectation du résultat des exercices clos le 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016 ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités ;
- Révocation de Madame Valérie SAAS LOVICH I de son mandat de Présidente. »

L'article 26.3 des statuts de la société portant sur les règles de délibération énonce que :

« Les décisions collectives sont prises sur convocation ou à l'initiative du Président. Elles résultent de la réunion d'une assemblée ou d'un procès-verbal signé par tous les associés. ».

L'article 26.4 des statuts de la société ajoute que :

« Les associés se réunissent en assemblée sur convocation du Président au siège social ou en tout autre lieu mentionné dans la convocation. »

Conformément à ces dispositions, l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société **BART** a été convoquée par lettres recommandées avec avis de réception du 05 avril 2023.

La réunion se tient en l'Etude de Maître Catherine Poli, sise 8, rue Blanche – 75009 PARIS, conformément aux convocations adressées aux associés de la société.

L'assemblée est présidée par Maître Catherine POLI, Mandataire Ad 'hoc de la société BART (la « **Présidente** »).

Madame Héloïse BERTHOD-MURA, collaboratrice de Maître POLI est la secrétaire de séance.

La Présidente a établi une feuille de présence signée par chaque associé présent ou représenté participant à la réunion.

Selon pouvoir en date du 23 avril 2023, Monsieur Luca ALLEGRI donne pouvoir à Monsieur Pierre ANCHETTI pour le représenter à la présente Assemblée.

Selon pouvoir en date du 23 avril 2023, Monsieur Jean-François CASANOVA donne pouvoir à Monsieur Pierre ANCHETTI pour le représenter à la présente Assemblée.

Les deux pouvoirs sont remis à la Présidente par Monsieur Pierre ANCHETTI lors de l'Assemblée.

Cette feuille de présence est signée par :

Monsieur Pierre ANCHETTI, propriétaire de 8.946 actions ;  
Monsieur Jean-François CASANOVA, propriétaire de 2.200 actions, représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI selon pouvoir en date du 23 avril 2023 ;  
Monsieur Luca ALLEGRI, propriétaire de 2.200 actions, représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI selon pouvoir en date du 23 avril 2023 ;  
La SARL B&E INVESTISSEMENT, représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI, propriétaire de 4.254 actions ;  
La SARL LFINANCE, représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS LOVICH, propriétaire de 26.400 actions.

Il en ressort que le nombre de parts formant le capital social des actionnaires présents ou représentés s'élève à 44.000 actions.

La Présidente constate que les statuts prévoient à l'article 26.2 que :

*« La collectivité des associés ne délibère valablement que si les associés présents ou représentés ou exprimant leur droit de vote rassemblent au moins 51% des actions ayant le droit de vote.*

*Sauf stipulations expresses contraires des présents statuts, les décisions collectives des associés sont adoptées à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, présents ou représentés. Sous la même réserve, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. »*

La Présidente constate que l'Assemblée générale est valablement constituée pour délibérer aux majorités requises par les statuts de la société.

La Présidente rappelle qu'elle a convoqué les associés de la société SAS BART à la présente assemblée dont l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes des exercices clos le 31 décembre 2015, le 31 décembre 2016, le 31 décembre 2017, 31 décembre 2018, 31 décembre 2019, 31 décembre 2020, 31 décembre 2021 et quitus à la Présidente au titre des dits exercices ;
- Affectation du résultat des exercices clos le 31 décembre 2015, 31 décembre 2016, 31 décembre 2017, 31 décembre 2018, 31 décembre 2019, 31 décembre 2020, 31 décembre 2021 ;
- Approbation des charges non déductibles au titres des exercices clos le 31 décembre 2015, le 31 décembre 2016, le 31 décembre 2017, 31 décembre 2018, 31 décembre 2019, 31 décembre 2020, 31 décembre 2021
- Révocation de Madame Valérie SAAS LOVICH de son mandat de Présidente ;
- Nomination d'un nouveau président (e) ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



La Présidente rappelle qu'elle a transmis aux membres de l'Assemblée, en annexe des convocations, les documents suivants :

- Ordonnance de référé du 22 Juillet 2022 ;
- Les rapports de gestion et comptes des exercices clos le 31 décembre 2015, le 31 décembre 2016, le 31 décembre 2017, le 31 décembre 2018, le 31 décembre 2019, le 31 décembre 2020, et le 31 décembre 2021 ;
- Les rapports du Commissaire aux Comptes concernant les exercices 2015, 2016 et 2017 ;
- Projet de texte des résolutions.

La Présidente déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

La collectivité des associés lui donne acte de cette déclaration, reconnaît la validité de leur convocation et confirme que les annexes étaient jointes aux convocations.

La Présidente précise que le Cabinet FOUCAULT, Commissaire aux Comptes de la société sur les exercices clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017, a été convoqué, et n'est pas présent à cette Assemblée.

La Présidente indique que le Cabinet FOUCAULT lui a indiqué ne plus être en mission depuis 2018 et que la société ne remplit plus les conditions légales relatives à la désignation d'un Commissaire aux Comptes depuis l'exercice 2018.

La Présidente déclare la discussion ouverte.

Elle rappelle que par ordonnance de référé du 22 Juillet 2022, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris a désigné la SELARL AJRS, prise en la personne de Maître Catherine POLI, en qualité de Mandataire Ad hoc de la société BART avec pour mission :

*« De convoquer une assemblée générale dont l'ordre du jour sera :*

- *Approbation des comptes des exercices clos le 31 décembre 2017, 31 décembre 2018, 31 décembre 2019, 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021 et quitus à la Présidente au titre desdits exercices, et, si nécessaire, approbation des comptes des exercices clos le 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016 ;*
- *Approbation des charges non déductibles au titre des exercices clos le 31 décembre 2017, 31 décembre 2018, 31 décembre 2019, 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021 et, si nécessaire, approbation des charges non déductibles au titre des exercices clos le 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016 ;*
- *Affectation du résultat des exercices clos le 31 décembre 2017, 31 décembre 2018, 31 décembre 2019, 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021 et, si nécessaire, affectation du résultat des exercices clos le 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016 ;*
- *Pouvoir pour l'accomplissement des formalités ;*
- *Révocation de Madame Valérie SAAS LOVICH I de son mandat de Présidente. »*

Madame Valérie SAAS LOVICH I, la SARL LFINANCE et la SAS BART ont interjeté appel de cette ordonnance auprès de la Cour d'appel de Paris.

Par un arrêt du 02 mars 2023, La Cour d'Appel de Paris a confirmé l'ordonnance du 22 juillet 2022 en toutes ses dispositions.

La Présidente de séance ne donne plus lecture au rapport de gestion étant donné la transmission de ce dernier à l'ensemble des actionnaires 15 jours avant l'assemblée.

Dans un contexte économique et social extrêmement difficile, Madame Valérie SAAS LOVICH I précise avoir fait le nécessaire pour maintenir l'activité sans concours particuliers extérieurs.

En précision, la période de la COVID 19 a contraint l'établissement à fermer pendant neuf mois.

La société a emprunté la somme de 520.000 € et rembourse actuellement son PGE selon Madame Valérie SAAS LOVICH I tout en soulignant que depuis le mois de janvier 2023 l'activité n'est pas à la hauteur du prévisionnel.

Madame Valérie SAAS LOVICH I déclare avoir mis en œuvre ses meilleurs efforts pour assurer la pérennité de la société et a considéré qu'il n'y avait pas lieu de convoquer les associés compte tenu de la mésentente entre eux et leur impossibilité de se parler.

Le montant du chiffre d'affaires est estimé sur l'exercice clos au 31 décembre 2022 à 2.305.400 €

Madame Valérie SAAS LOVICH I déclare qu'elle ne dispose pas encore du bilan établi sur l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Le montant du chiffre d'affaire prévisionnel sur l'exercice 2023 ressort à 2.804.001 €.

Madame Valérie SAAS LOVICH I déclare avoir travaillé gratuitement en qualité de Présidente entre 2009 et 2012 et Monsieur Pierre ANCHETTI acquiesce.

Monsieur Pierre ANCHETTI déclare être actionnaire de la SAS BART depuis sa création en 2009.

Les actionnaires se sont rapprochés à l'origine par l'intermédiaire de Monsieur Jean-François CASANOVA qui travaillait en tant que bras droit de Monsieur Alain DUCASSE.

Monsieur Jean-Dominique LOVICH I est avocat, il est actionnaire par l'intermédiaire de la SARL LFINANCE.

Monsieur Luca ALLEGRI était le numéro 2 de la SOCIETE DE BAIN DE MER (SBM) à MONACO.

Monsieur Pierre ANCHETTI est dirigeant des sociétés GEDIMAT et BPAI.

Les trois s'associent en 2009 et la situation se détériore entre associés à partir de 2015 car ils ne cautionnaient pas l'opacité dans le fonctionnement de l'entreprise.

L'intermédiaire entre les actionnaires et la Gérance était Monsieur Jean-Dominique LOVICH I, associé de la SARL FINANCE.

Les associés ne sont plus informés sur la situation de la société depuis 2015 et s'étonnent d'obtention de prêts.

Des discussions ont été engagées entre associés pour se séparer, ils se sont rencontrés à deux reprises pour discuter d'un protocole d'accord.

En 2017, suite à de multiples discussions les parties avaient envisagé une sortie de Monsieur Pierre ANCHETTI, Monsieur Jean-François ALLEGRI et la société B&E INVESTISSEMENT, moyennant un prix fixé à 800.000 € remboursable en huit ans à raison de 100.000 € par an à compter de 2019.

Mais les associés ne se sont pas accordés et Monsieur Pierre ANCHETTI précise que Monsieur Jean-Dominique LOVICH I n'a pas donné suite aux différents échanges qu'il y aurait eu avec les avocats et les autres associés.

Madame SAAS LOVICH I précise qu'à sa connaissance les échanges n'ont jamais été interrompus. Monsieur Pierre ANCHETTI maintient sa position.

A ce jour la situation est la suivante : les actionnaires ne s'entendent plus et souhaitent se séparer.



D'après les informations fournies par Monsieur Pierre ANCHETTI et Madame Valérie SAAS LOVICH I il reste à régler le problème de la garantie donnée par les associés restants pour assurer le bon paiement du prix de cession des parts.

Monsieur Pierre ANCHETTI déclare avoir placé la somme de 500.000 € en contre-garantie d'un prêt de 465.000 € souscrit par la société auprès de la BANQUE POPULAIRE.

Monsieur Pierre ANCHETTI déplore le fait qu'il n'y ait pas eu de convocation des actionnaires depuis 2015.

Monsieur Pierre ANCHETTI considère qu'il a assumé ses obligations en tant qu'actionnaire en abondant en compte courant et en garantissant le prêt.

Madame Valérie SAAS LOVICH I précise que le cautionnement de Monsieur Pierre ANCHETTI était nécessaire et demandé par la Banque. Monsieur Pierre ANCHETTI n'a pas été informé du décalage du prêt d'un an dans le contexte de la crise sociale liée au COVID.

Madame Valérie SAAS LOVICH I précise qu'il reste à ce jour trois échéances mensuelles de prêt qui seront honorées et ajoute qu'elle demandera la main levée du séquestre une fois le prêt remboursé au bénéfice de la société B&E INVESTISSEMENT.

Monsieur Pierre ANCHETTI ajoute qu'au sein du projet de protocole les intérêts du séquestre devaient revenir à B&E INVESTISSEMENT en contrepartie de l'abandon d'une facture de travaux de la société GEDIMAT.

Madame Valérie SAAS LOVICH I déclare qu'elle souhaite qu'un accord soit trouvé le plus rapidement possible en corrélation avec ses moyens.

Il est précisé que les honoraires du Mandataire ad'hoc seront supportées par la société BART.

Monsieur Pierre ANCHETTI s'interroge sur la provision pour litige apparaissant sur l'exercice 2020 pour un montant de 146.753 €.

Monsieur Pierre ANCHETTI interroge Madame Valérie SAAS LOVICH I concernant la refacturation CASTELLART pour un montant de 223.250,47 € au 31 décembre 2020.

Monsieur Pierre ANCHETTI interroge Madame Valérie SAAS LOVICH I concernant les honoraires d'avocat pour un montant de 104.100 € au 31 décembre 2020 et 142.883,34 € au 31 décembre 2019.

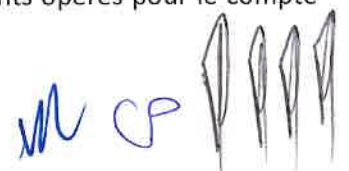
Monsieur Pierre ANCHETTI interroge Madame Valérie SAAS LOVICH I concernant un compte libellé « Débiteur et créateur divers » pour un montant de 298.905,47 € au 31 décembre 2020. Monsieur Pierre ANCHETTI souhaite obtenir des précisions sur le ou les tiers concernés et l'origine de ce solde.

Monsieur Pierre ANCHETTI s'interroge sur le montant élevé d'espèces à remettre en banque en 2020 pour un montant de 85.542,80 €.

Monsieur Pierre ANCHETTI souhaite connaître le détail du compte « fournisseurs collectifs » pour un montant débiteur de 126.665,39 € au 31 décembre 2020 ainsi que le compte courant LFINANCE pour un montant débiteur de 923.640,82 € au 31 décembre 2020.

Monsieur Pierre ANCHETTI souhaite obtenir des informations concernant le compte exceptionnel « Autres charges sur opérations de gestion » pour un montant débiteur de 38.789,67 € au 31 décembre 2020.

Enfin, Monsieur Pierre ANCHETTI sollicite des explications sur l'utilisation du PGE COVID pour un montant créateur de 520.000 € au 31 décembre 2020 notamment au regard des mouvements opérés pour le compte courant de la société LFINANCE et la société CASTELLAR et divers tiers.



Madame Valérie SAAS LOVICH I n'est pas en mesure de répondre et préparera une réponse avec l'expert-comptable de la société au moyen du mail comprenant l'ensemble de ces demandes qui lui est transmis lors de l'assemblée.

Les discussions étant closes, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

### PREMIERE RESOLUTION

#### **CONSTATATION DE LA MISSION DU MANDATAIRE AD'HOC**

Par ordonnance de référé du 22 Juillet 2022, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris a désigné la SELARL AJRS, prise en la personne de Maître Catherine POLI, en qualité de Mandataire Ad 'hoc de la société BART, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 504 770 967, ayant son siège social au 5 rue Meyerbeer - 75009 PARIS, et avec pour mission de convoquer une assemblée générale dont l'ordre du jour sera :

*« Approbation des comptes des exercices clos le 31 décembre 2017, 31 décembre 2018, 31 décembre 2019, 31 décembre 2020, et 31 décembre 2021 et quitus à la Présidente au titre des dits exercices et, si nécessaire, approbation des comptes des exercices clos le 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016 ;*

*Approbation des charges non déductibles au titre des exercices clos le 31 décembre 2017, 31 décembre 2018, 31 décembre 2019, 31 décembre 2020, et 31 décembre 2021 et, si nécessaire approbation des charges non déductibles au titre des exercices clos le 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016 ;*

*Affectation du résultat des exercices clos le 31 décembre 2017, 31 décembre 2018, 31 décembre 2019, 31 décembre 2020, et 31 décembre 2021, et, si nécessaire, affectation du résultat des exercices clos le 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016 ;*

*Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;*

*Révocation de Madame Valérie SAAS LOVICH I de son mandat de Présidente »*

Madame Valérie SAAS LOVICH I, la SARL LFINANCE et la S.A.S BART ont interjeté appel de cette ordonnance auprès de la Cour d'appel de Paris.

Par un arrêt du 2 mars 2023, La Cour d'Appel de Paris a *confirmé en toutes ses dispositions l'ordonnance entreprise.*

La collectivité des actionnaires prend acte de cette décision et de la désignation du Mandataire Ad 'hoc.

### DEUXIEME RESOLUTION

#### **APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015 ET QUITUS DE LA GESTION**

La collectivité des actionnaires prend acte de la présentation du rapport de gestion, du bilan et des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Après avoir pris connaissance de ces pièces, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015 qui font apparaître un bénéfice de **17.309 €**.

L'Assemblée Générale donne quitus entier à Madame Valérie SAAS, Présidente, dans l'exécution de sa mission pour ledit exercice.

ASSOCIES	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
<b>Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)</b>		X	
<b>Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions)</b> Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
<b>Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions)</b> Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
<b>SARL B&amp;E INVESTISSEMENT (4.254 actions)</b> Représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI		X	
<b>SARL LFINANCE (26.400 actions)</b> Représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS	X		
<b>Total de voix exprimées (44.000 actions)</b>	<b>26.400 actions</b>	<b>17.600 actions</b>	

Cette résolution est adoptée à la majorité de plus 50 % des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

### TROISIEME RESOLUTION

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

L'assemblée générale prend acte que le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2015 fait apparaître **un bénéfice de 17.309 €** et décide de l'affecter en totalité au compte report à nouveau qui, de la somme de **21.076 €**, se trouve porté à la somme de **38.385 €**.

ASSOCIES	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
<b>Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)</b>		X	
<b>Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions)</b> Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
<b>Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions)</b> Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
<b>SARL B&amp;E INVESTISSEMENT (4.254 actions)</b> Représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI		X	
<b>SARL LFINANCE (26.400 actions)</b> Représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS	X		
<b>Total de voix exprimées (44.000 actions)</b>	<b>26.400 actions</b>	<b>17.600 actions</b>	

*M/CP*

Cette résolution est adoptée à la majorité de plus 50 % des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

#### QUATRIEME RESOLUTION

#### **AMORTISSEMENT EXCEDENTAIRE NON DEDUCTIBLE, CHARGES ET DEPENSES SOMPTUAIRES VISES A L'ARTICLE 39.4 DU CGI**

La collectivité des associés sur rapport de gestion de la Présidente, statuant en application de l'article 223 quater et 223 quinquies du C.G.I, constate qu'il n'apparaît dans les comptes de l'exercice 2015 aucun amortissement excédentaire non déductible, et aucune charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39.4 du C.G.I.

La collectivité des associés en prend acte purement et simplement.

#### CINQUIEME RESOLUTION

#### **APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016 ET QUITUS DE LA GESTION**

La collectivité des actionnaires prend acte de la présentation du rapport de gestion, du bilan et des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Après avoir pris connaissance de ces pièces, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016 qui font apparaître un bénéfice de **65.044 €**.

L'Assemblée Générale donne quitus entier à Madame Valérie SAAS, Présidente, dans l'exécution de sa mission pour ledit exercice.

ASSOCIES	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
<b>Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)</b>		X	
<b>Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions)</b> Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
<b>Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions)</b> Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
<b>SARL B&amp;E INVESTISSEMENT (4.254 actions)</b> Représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI		X	
<b>SARL LFINANCE (26.400 actions)</b> Représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS	X		
<b>Total de voix exprimées (44.000 actions)</b>	<b>26.400 actions</b>	<b>17.600 actions</b>	

Cette résolution est adoptée à la majorité de plus 50 % des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

**SIXIEME RESOLUTION****AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

L'assemblée générale prend acte que le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2016 fait apparaître un bénéfice de 65.044 € et décide de l'affecter en totalité au compte report à nouveau qui, de la somme de 38.385 €, se trouve porté à la somme de 103.429 €.

ASSOCIES	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
<b>Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)</b>		X	
<b>Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions)</b> Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
<b>Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions)</b> Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
<b>SARL B&amp;E INVESTISSEMENT (4.254 actions)</b> Représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI		X	
<b>SARL LFINANCE (26.400 actions)</b> Représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS	X		
<b>Total de voix exprimées (44.000 actions)</b>	<b>26.400 actions</b>	<b>17.600 actions</b>	

Cette résolution est adoptée à la majorité de plus 50 % des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

**SEPTIEME RESOLUTION****AMORTISSEMENT EXCEDENTAIRE NON DEDUCTIBLE, CHARGES ET DEPENSES SOMPTUAIRES VISES A L'ARTICLE 39.4 DU CGI**

La collectivité des associés sur rapport de gestion de la Présidente, statuant en application de l'article 223 quater et 223 quinquies du C.G.I, constate qu'il n'apparaît dans les comptes de l'exercice 2016 aucun amortissement excédentaire non déductible, et aucune charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39.4 du C.G.I.

La collectivité des associés en prend acte purement et simplement.

**HUITIEME RESOLUTION****APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 ET QUITUS DE LA GESTION**

La collectivité des actionnaires prend acte de la présentation du rapport de gestion, du bilan et des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Après avoir pris connaissance de ces pièces, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017 qui font apparaître un bénéfice de **124.957 €**.

L'Assemblée Générale donne quitus entier à Madame Valérie SAAS, Présidente, dans l'exécution de sa mission pour ledit exercice.

ASSOCIES	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
<b>Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)</b>		X	
<b>Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions)</b> Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
<b>Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions)</b> Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
<b>SARL B&amp;E INVESTISSEMENT (4.254 actions)</b> Représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI		X	
<b>SARL LFINANCE (26.400 actions)</b> Représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS	X		
<b>Total de voix exprimées (44.000 actions)</b>	<b>26.400 actions</b>	<b>17.600 actions</b>	

Cette résolution est adoptée à la majorité de plus 50 % des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

### NEUVIEME RESOLUTION

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

L'assemblée générale prend acte que le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2017 fait apparaître un **bénéfice de 124.957 €** et décide de l'affecter en totalité au compte report à nouveau qui, de la somme de **103.429 €**, se trouve porté à la somme de **228.386 €**.

ASSOCIES	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
<b>Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)</b>		X	
<b>Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions)</b> Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
<b>Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions)</b> Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
<b>SARL B&amp;E INVESTISSEMENT (4.254 actions)</b> Représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI		X	

*MCP*

<b>SARL LFINANCE (26.400 actions)</b> Représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS	X		
<b>Total de voix exprimées (44.000 actions)</b>	<b>26.400 actions</b>	<b>17.600 actions</b>	

Cette résolution est adoptée à la majorité de plus 50 % des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

#### DIXIEME RESOLUTION

#### **AMORTISSEMENT EXCEDENTAIRE NON DEDUCTIBLE, CHARGES ET DEPENSES SOMPTUAIRES VISES A L'ARTICLE 39.4 DU CGI**

La collectivité des associés sur rapport de gestion de la Présidente, statuant en application de l'article 223 quater et 223 quinquies du C.G.I, constate qu'il n'apparaît dans les comptes de l'exercice 2017 aucun amortissement excédentaire non déductible, et aucune charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39.4 du C.G.I.

La collectivité des associés en prend acte purement et simplement.

#### ONZIEME RESOLUTION

#### **APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 ET QUITUS DE LA GESTION**

La collectivité des actionnaires prend acte de la présentation du rapport de gestion, du bilan et des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Après avoir pris connaissance de ces pièces, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018 qui font apparaître un bénéfice de **112.910 €**.

L'Assemblée Générale donne quitus entier à Madame Valérie SAAS, Présidente, dans l'exécution de sa mission pour ledit exercice.

ASSOCIES	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
<b>Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)</b>		X	
<b>Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions)</b> Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
<b>Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions)</b> Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
<b>SARL B&amp;E INVESTISSEMENT (4.254 actions)</b> Représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI		X	

<b>SARL LFINANCE (26.400 actions)</b> Représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS	X		
<b>Total de voix exprimées (44.000 actions)</b>	<b>26.400 actions</b>	<b>17.600 actions</b>	

Cette résolution est adoptée à la majorité de plus 50 % des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

### DOUZIEME RESOLUTION

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

L'assemblée générale prend acte que le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2018 fait apparaître un **bénéfice de 112.910 €** et décide de l'affecter en totalité au compte report à nouveau qui, de la somme de **228.386 €**, se trouve porté à la somme de **341.296 €**.

ASSOCIES	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
<b>Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)</b>		X	
<b>Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions)</b> Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
<b>Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions)</b> Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
<b>SARL B&amp;E INVESTISSEMENT (4.254 actions)</b> Représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI		X	
<b>SARL LFINANCE (26.400 actions)</b> Représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS	X		
<b>Total de voix exprimées (44.000 actions)</b>	<b>26.400 actions</b>	<b>17.600 actions</b>	

Cette résolution est adoptée à la majorité de plus 50 % des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

### TREIZIEME RESOLUTION

#### **AMORTISSEMENT EXCEDENTAIRE NON DEDUCTIBLE, CHARGES ET DEPENSES SOMPTUAIRES VISES A L'ARTICLE 39.4 DU CGI**

La collectivité des associés sur rapport de gestion de la Présidente, statuant en application de l'article 223 quater et 223 quinquies du C.G.I., constate qu'il n'apparaît dans les comptes de l'exercice 2018 aucun amortissement excédentaire non déductible, et aucune charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39.4 du C.G.I.

La collectivité des associés en prend acte purement et simplement.

QUATORZIEME RESOLUTION**APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019  
ET QUITUS DE LA GESTION**

La collectivité des actionnaires prend acte de la présentation du rapport de gestion, du bilan et des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Après avoir pris connaissance de ces pièces, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 qui font apparaître un bénéfice de **105.560 €**.

L'Assemblée Générale donne quitus entier à Madame Valérie SAAS, Présidente, dans l'exécution de sa mission pour ledit exercice.

ASSOCIES	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
<b>Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)</b>		X	
<b>Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions)</b> Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
<b>Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions)</b> Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
<b>SARL B&amp;E INVESTISSEMENT (4.254 actions)</b> Représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI		X	
<b>SARL LFINANCE (26.400 actions)</b> Représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS	X		
<b>Total de voix exprimées (44.000 actions)</b>	<b>26.400 actions</b>	<b>17.600 actions</b>	

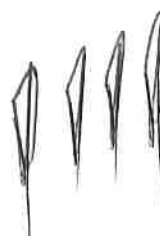
Cette résolution est adoptée à la majorité de plus 50 % des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

QUINZIEME RESOLUTION**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

L'assemblée générale prend acte que le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2019 fait apparaître un **bénéfice de 105.560 €** et décide de l'affecter en totalité au compte report à nouveau qui, de la somme de **341.296 €**, se trouve porté à la somme de **446.454 €**.

ASSOCIES	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
<b>Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)</b>		X	

MCP



<b>Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions)</b> Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
<b>Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions)</b> Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
<b>SARL B&amp;E INVESTISSEMENT (4.254 actions)</b> Représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI		X	
<b>SARL LFINANCE (26.400 actions)</b> Représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS	X		
<b>Total de voix exprimées (44.000 actions)</b>	<b>26.400 actions</b>	<b>17.600 actions</b>	

Cette résolution est adoptée à la majorité de plus 50 % des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

#### SEIZIEME RESOLUTION

#### **AMORTISSEMENT EXCEDENTAIRE NON DEDUCTIBLE, CHARGES ET DEPENSES SOMPTUAIRES VISES A L'ARTICLE 39.4 DU CGI**

La collectivité des associés sur rapport de gestion de la Présidente, statuant en application de l'article 223 quater et 223 quinquies du C.G.I, constate qu'il n'apparaît dans les comptes de l'exercice 2019 aucun amortissement excédentaire non déductible, et aucune charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39.4 du C.G.I.

La collectivité des associés prend acte purement et simplement.

#### DIX-SEPTIEME RESOLUTION

#### **APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020 ET QUITUS DE LA GESTION**

La collectivité des actionnaires prend acte de la présentation du rapport de gestion, du bilan et des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Après avoir pris connaissance de ces pièces, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 qui font apparaître une perte de **489.229 €**.

L'Assemblée Générale donne quitus entier à Madame Valérie SAAS, Présidente, dans l'exécution de sa mission pour ledit exercice.

ASSOCIES	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
<b>Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)</b>		X	

<b>Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions)</b> Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
<b>Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions)</b> Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
<b>SARL B&amp;E INVESTISSEMENT (4.254 actions)</b> Représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI		X	
<b>SARL LFINANCE (26.400 actions)</b> Représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS	X		
<b>Total de voix exprimées (44.000 actions)</b>	<b>26.400 actions</b>	<b>17.600 actions</b>	

Cette résolution est adoptée à la majorité de plus 50 % des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

#### DIX-HUITIEME RESOLUTION

#### AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

L'assemblée générale prend acte que le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2020 fait apparaître **une perte de 551 982 €** et décide de l'affecter en totalité au compte report à nouveau qui, de la somme de **446.454 €**, se trouve porté à la somme de **- 105 528 €**.

ASSOCIES	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
<b>Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)</b>		X	
<b>Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions)</b> Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
<b>Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions)</b> Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
<b>SARL B&amp;E INVESTISSEMENT (4.254 actions)</b> Représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI		X	
<b>SARL LFINANCE (26.400 actions)</b> Représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS	X		
<b>Total de voix exprimées (44.000 actions)</b>	<b>26.400 actions</b>	<b>17.600 actions</b>	

Cette résolution est adoptée à la majorité de plus 50 % des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

**DIX-NEUVIEME RESOLUTION****AMORTISSEMENT EXCEDENTAIRE NON DEDUCTIBLE, CHARGES ET DEPENSES SOMPTUAIRES VISES  
A L'ARTICLE 39.4 DU CGI**

La collectivité des associés sur rapport de gestion de la Présidente, statuant en application de l'article 223 quater et 223 quinquies du C.G.I, constate qu'il n'apparaît dans les comptes de l'exercice 2020 aucun amortissement excédentaire non déductible, et aucune charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39.4 du C.G.I.

La collectivité des associés en prend acte purement et simplement.

**VINGTIEME RESOLUTION****APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021  
ET QUITUS DE LA GESTION**

La collectivité des actionnaires prend acte de la présentation du rapport de gestion, du bilan et des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Après avoir pris connaissance de ces pièces, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 qui font apparaître une perte de **45.080 €**.

L'Assemblée Générale donne quitus entier à Madame Valérie SAAS, Présidente, dans l'exécution de sa mission pour ledit exercice.

ASSOCIES	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
<b>Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)</b>		X	
<b>Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions)</b> Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
<b>Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions)</b> Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
<b>SARL B&amp;E INVESTISSEMENT (4.254 actions)</b> Représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI		X	
<b>SARL LFINANCE (26.400 actions)</b> Représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS	X		
<b>Total de voix exprimées (44.000 actions)</b>	<b>26.400 actions</b>	<b>17.600 actions</b>	

Cette résolution est adoptée à la majorité de plus 50 % des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

**VINGT ET UNIEME RESOLUTION****AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

L'assemblée générale prend acte que le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2021 fait apparaître **une perte de 45.080 €** et décide de l'affecter en totalité au compte report à nouveau qui, de la somme de **-105 528 €**, se trouve porté à la somme de **- 150 608 €**.

ASSOCIES	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
<b>Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)</b>		X	
<b>Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions)</b> Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
<b>Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions)</b> Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
<b>SARL B&amp;E INVESTISSEMENT (4.254 actions)</b> Représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI		X	
<b>SARL LFINANCE (26.400 actions)</b> Représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS	X		
<b>Total de voix exprimées (44.000 actions)</b>	<b>26.400 actions</b>	<b>17.600 actions</b>	

Cette résolution est adoptée à la majorité de plus 50 % des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

**VINGT-DEUXIEME RESOLUTION****AMORTISSEMENT EXCEDENTAIRE NON DEDUCTIBLE, CHARGES ET DEPENSES SOMPTUAIRES VISES  
A L'ARTICLE 39.4 DU CGI**

La collectivité des associés sur rapport de gestion de la Présidente, statuant en application de l'article 223 quater et 223 quinquies du C.G.I., constate qu'il n'apparaît dans les comptes de l'exercice 2021 aucun amortissement excédentaire non déductible, et aucune charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39.4 du C.G.I.

La collectivité des associés en prend acte purement et simplement.

**VINGT-TROISIEME RESOLUTION****REVOCAION DE LA PRESIDENTE**

La collectivité des associés, après avoir entendu lecture des griefs reprochés à Madame Valérie SAAS LOVICH I et après avoir proposé à cette dernière de présenter ses observations, décide de la révoquer de son mandat de Présidente de la société BART.

ASSOCIES	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
<b>Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)</b>	X		
<b>Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions)</b> Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.	X		
<b>Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions)</b> Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.	X		
<b>SARL B&amp;E INVESTISSEMENT (4.254 actions)</b> Représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI			
<b>SARL LFINANCE (26.400 actions)</b> Représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS		X	
<b>Total de voix exprimées (44.000 actions)</b>	<b>17.600 actions</b>	<b>26.400 actions</b>	

Cette résolution n'est pas adoptée.

### VINGT-QUATRIEME RESOLUTION

#### NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

Monsieur Pierre ANCHETTI se propose pour occuper les fonctions de Président de la SAS BART.

Cette résolution est soumise au vote.

ASSOCIES	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
<b>Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)</b>	X		
<b>Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions)</b> Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.	X		
<b>Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions)</b> Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.	X		
<b>SARL B&amp;E INVESTISSEMENT (4.254 actions)</b> Représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI	X		
<b>SARL LFINANCE (26.400 actions)</b> Représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS		X	
<b>Total de voix exprimées (44.000 actions)</b>	<b>17.600 actions</b>	<b>26.400 actions</b>	

Cette résolution n'est pas adoptée.

**VINGT-CINQUIEME RESOLUTION****POUVOIRS ET FORMALITES**

L'Assemblée confère tous pouvoirs à la SELARL AJRS, prise en la personne de Maître Catherine POLI, en sa qualité de mandataire ad 'hoc, pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

ASSOCIES	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
<b>Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)</b>	X		
<b>Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions)</b> Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.	X		
<b>Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions)</b> Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.	X		
<b>SARL B&amp;E INVESTISSEMENT (4.254 actions)</b> Représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI	X		
<b>SARL LFINANCE (26.400 actions)</b> Représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS	X		
<b>Total de voix exprimées (44.000 actions)</b>	<b>44.000 actions.</b>		

Cette résolution est adoptée à la majorité de plus 50 % des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18H40.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente de séance et les associés de la société.

\_\_\_\_\_  
**SELARL AJ-RS - Maître Catherine POLI**  
 La Présidente, Es-qualités de Mandataire ad'hoc.

**Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)**

**Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions)**  
 Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.

**Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions)**  
 Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.

**SARL B&E INVESTISSEMENT (4.254 actions)**  
 Représentée par son Gérant, Monsieur Pierre ANCHETTI.

**SARL LFINANCE (26.400 actions)**  
 Représentée par sa Gérante, Madame Valérie SAAS LOVICH